



CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN D BAT

20.11.2023
26.04.2024

2024 AVRIL

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

M diterran e

Bretagne – Pays de la Loire



COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DE BRETAGNE- SUD

Organisation professionnelle
repr sentative des int r ts des
producteurs de coquillages du Sud
Bretagne institu  par le code Rural et de la
P che Maritime, Livre IX, article R912-113
et suivants.

Le Comit  R gional Conchylicole de
Bretagne Sud s' tend de Camaret sur mer
(29)   Le Croisic (44).

Ses principales missions sont :

- ✓ La repr sentation et la promotion des
int r ts g n raux des activit s
conchylicoles ;
- ✓ La participation   l'am lioration des
conditions de production ;
- ✓ La r alisation d'actions  conomiques
et sociales en faveur des professions
conchylicoles ;
- ✓ La r alisation de travaux d'int r t
collectif pour la filiere conchylicole.

Contact:

LE GAL Philippe, Pr sident

7 rue du Danemark
ZA Porte Oc ane
56 400 AURAY

TEL +33 2 97 24 00 24

accueil@huitres-de-bretagne.com
www.huitres-de-bretagne.com

Le point de vue du Comit  R gional de la Conchyliculture de Bretagne Sud sur la planification maritime

CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU DEBAT PUBLIC RELATIF A « LA
MER EN DEBAT »

EN BREF.

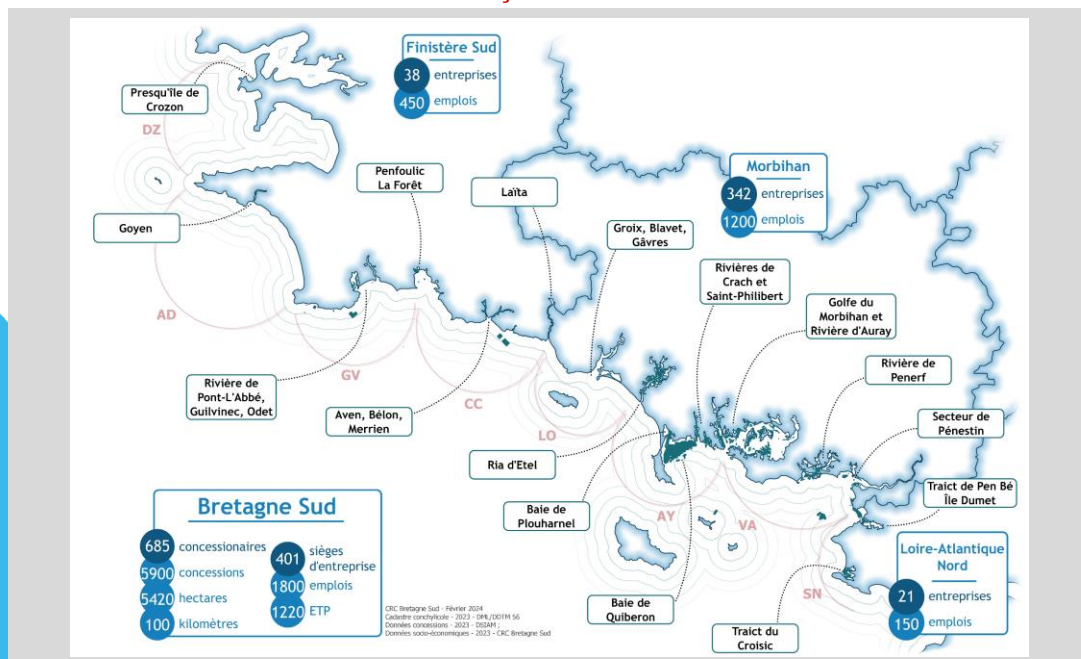
La planification maritime permet de d finir les outils que sont les documents
strat giques de fa ade. Ces documents, dans la mesure o  ils concernent la mer, mais
aussi le littoral, d finissent les conditions de protection et d'exploitation de ces
espaces. C'est pourquoi, le CRC Bretagne Sud souhaite contribuer   la construction
de ces documents qui constituent un enjeu majeur pour la filiere conchylicole car ils
vont pr d finir l'avenir des productions conchylicoles en France et plus
particuli rement sur la fa ade NAMO. La planification maritime d limite les diff rents
espaces et leurs usages : p che, conchyliculture, navigation de loisir,  olien en mer...
tous ces usages doivent pouvoir se maintenir et se d velopper dans une logique de
cohabitation et de respect de la mer et du littoral.

Pour le CRC Bretagne Sud, les documents strat giques de fa ades doivent permettre
  la filiere conchylicole de conforter sa place  conomique, mais aussi de se
d velopper, tout en r pondant aux d fis   venir : effets du d r glement climatique,
augmentation de la fr quentation touristique sur le littoral atlantique nord,
d veloppement de l' olien en mer... Ces d fis vont exercer des pressions sur la
biodiversit  et les ressources maritimes et littorales qui pourraient avoir des
cons quences sur les productions conchylicoles.



D bat public La Mer en d bat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
mer-en-debat@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/





Le CRC Bretagne Sud couvre un territoire allant de Camaret-sur-Mer dans le Finistère au Croisic en Loire-Atlantique. Territoire à fort enjeu conchylicole, cette façade maritime héberge plus de 400 entreprises conchylicoles et 685 concessionnaires.

Toutes les productions de coquillages sont représentées avec notamment quelques bassins emblématiques : les rias de l'Aven et du Belon, la Baie de Quiberon : berceau de l'huître plate, l'estuaire de la Vilaine avec sa production mytilicole et le Traict du Croisic avec ses élevages de coques et palourdes.

Toute une économie s'est développée pour assurer le bon fonctionnement des entreprises de la filière. Elle contribue aussi pleinement à l'attrait touristique du Sud Bretagne et à la qualité de ses paysages littoraux. La filière génère plus de 1800 emplois.

Bien que très implantée sur le territoire, la filière conchylicole devra répondre demain à de multiples enjeux :

- **La préservation des espaces conchylicoles et la préservation du milieu, socle de l'activité**
- **La capacité à se développer dans un espace contraint ;**
- **La modernisation des moyens et techniques de production ;**
- **L'adaptation aux changements climatiques.**

Préserver les espaces de productions conchylicoles et la qualité des milieux

L'élevage de coquillages nécessite de pouvoir disposer d'espaces dédiés, préservés de toute pollution et permettant les activités de production, d'expédition et de commercialisation (accès adaptés aux besoins de la production, stockage de matériels et de coquillages, purification, ...). Ces besoins en espaces sont donc à la fois présents à terre ET en mer.

La délivrance de concessions sur l'espace maritime, mais aussi d'autorisation d'occupation sur le domaine public maritime sont ainsi indispensables à la filière.

Les schémas des structures des exploitations de cultures marines, qui définissent, par département, les règles de production sur les concessions, doivent donc être adaptés pour pouvoir prendre en compte les évolutions inhérentes à l'élevage des coquillages afin de conserver un équilibre nécessaire entre viabilité économique et protection des espaces naturels. Ils ne doivent pas alourdir les démarches administratives déjà trop nombreuses pour les producteurs de coquillages.

La qualité des eaux littorales et maritimes constitue un enjeu majeur pour la filière. Ainsi, la protection des espaces conchylicoles doit être assurée par une surveillance sans faille de l'Etat. Les conchyliculteurs ne PEUVENT ETRE A LA FOIS LES POLLUÉS ET LES PAYEURS!

Le CRC Bretagne Sud souhaite donc que les questions relatives à la qualité et la performance des équipements d'assainissement des collectivités soient inscrits dans les documents stratégiques de façade avec l'identification de zones sensibles. Les risques inhérents aux épandages agricoles doivent aussi être identifiés avec la protection des espaces sub-littoraux.



Maintenir et développer la filière conchylicole

La façade Atlantique-Nord est particulièrement propice à l'élevage de coquillages. Pourtant, de nombreux défis attendent les producteurs. Entre réchauffement des océans, évolution de la consommation, risques sanitaires, ... la filière peine à se maintenir.

La planification maritime doit pouvoir faciliter le maintien mais aussi le développement des activités conchylicoles.

La production de coquillages doit en effet participer à l'enjeu de souveraineté alimentaire. Ils présentent de plus de réels atouts en matière de qualités nutritionnelles : faible teneur en gras et en sucre, richesse en éléments minéraux et vitamines, ...

Ainsi, la transmission et l'installation doivent être facilitées et accessibles au plus grand nombre. Les porteurs de projets doivent pouvoir accéder à une formation technique et économique partout sur le territoire et notamment dans les zones à enjeu conchylicole. Les dispositifs d'aides doivent être adaptés aux enjeux locaux afin que les entreprises puissent accéder aux matériels qui facilitent la résilience de leurs outils de production.

Il faut ici rappeler que le maintien des activités conchylicoles sur la façade littorale sera le garant d'un environnement de qualité. Les coquillages sont en effet d'excellentes sentinelles de la qualité des eaux de notre environnement.

Or, c'est un environnement de qualité qui assurera l'attrait des territoires, même si l'accueil des populations devra se faire dans un souci de respect des équilibres des milieux sub-littoraux, littoraux et maritime.

Le CRC propose ainsi que les documents stratégiques de façade éditent des règles spécifiques, assurant le maintien et le développement des zones conchylicoles, dans les documents d'urbanisme: SRADDET, SCOT, PLUi et PLU.

Le CRC estime aussi que les activités conchylicoles sont compatibles avec les enjeux de protection des espaces. Les activités de production de coquillages sont en effet cohérentes avec les objectifs de préservation du milieu (activité sans intrant ni médicament, respectueuse du milieu, sentinelle de la qualité du milieu).

Moderniser les moyens et techniques de production

Comme toutes les productions primaires, les producteurs de coquillages doivent pouvoir, pour être encore là demain, moderniser leurs outils de production.

Des outils performants et modernes seront, en effet, le gage d'entreprises attirantes en matière de main d'œuvre, mais aussi de facilité de transmission.

Les entreprises doivent donc pouvoir innover et tester de nouvelles techniques de production, mais aussi explorer de nouvelles zones de production.

La production de coquillages en eau profonde, encore souvent expérimentale, doit pouvoir être mise en œuvre. Les résultats probants obtenus par les techniques d'AMTI avec notamment la co-culture coquillages / algues doit aussi être favorisée.

Avec le développement de l'éolien en mer, de nouvelles zones de production de coquillages pourraient être ouvertes. Ces nouvelles zones de production laisseraient entrevoir de belles pistes de diversification pour les conchyliculteurs pour lesquels la « monoculture » de coquillages présente des risques économiques à terme.

Ainsi, dans une logique de synergies, les documents stratégiques doivent, dans leur écriture, tenir compte de cette nécessité de modernisation en « ouvrant » les schémas des structures à l'AMTI, en définissant de nouveaux espaces réservés à la production de coquillages, notamment en eau profonde, et en facilitant l'accès à l'innovation et l'expérimentation.

S'adapter aux changements climatiques

La conchyliculture est dépendante du milieu littoral. Elle sera particulièrement affectée par les effets du changement climatique sur la montée des eaux, mais aussi l'acidification des océans. La filière va donc devoir s'adapter et se diversifier pour survivre.

L'activité conchylicole étant inhérente au trait de côte (localisation des chantiers, production sur l'estran...), elle sera pleinement impactée par la montée des eaux.

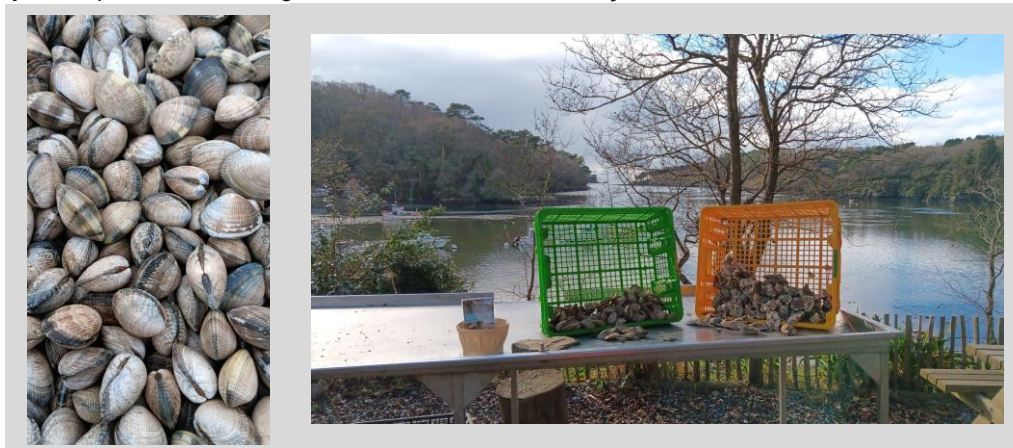
Le CRC propose que les documents stratégiques de façade intègrent des éléments qui permettront si besoin de pouvoir relocaliser les installations des entreprises. Ainsi, dans les communes sensibles, des



parcelles devront être « réservées » à cet effet. Les documents d'urbanisme doivent pouvoir anticiper ces évolutions.

L'acidification des océans et la montée des températures de ces derniers auront des impacts importants sur l'élevage de coquillages et notamment sur la « mono-culture ». Les producteurs devront pouvoir diversifier leurs productions, mais aussi rechercher de nouvelles zones de production, notamment en eau profonde. Le développement de l'éolien en mer peut ainsi être une opportunité pour ouvrir de nouvelles zones réservées à la conchyliculture.

Le CRC souhaite donc que ces enjeux de diversification et d'ouverture de nouveaux espaces conchylicoles puissent être intégrés dans les documents de façade.



CONCLUSION.

La planification maritime constitue une réelle opportunité pour construire des documents stratégiques de façade qui permettront le maintien et le développement des activités conchylicoles sur la façade Atlantique-Nord.

Les producteurs doivent pouvoir disposer d'outils qui garantiront dans les années à venir :

- La protection des espaces conchylicoles
- La qualité des eaux et des milieux littoraux
- La possibilité de moderniser les outils de productions et installations conchylicoles
- L'opportunité de se diversifier et d'exploiter de nouvelles zones en eaux

